

observation N°2

----- Forwarded message -----

De : Valérie Gattesco

Date: mar. 3 déc. 2019 à 19:39

Subject: Enquête publique carrière Serres à l'attention de Monsieur Jean-Paul Ravier

To: <secretaire@gordes-village.com>, <nicole.veith@gordes-village.com>

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant la remise en activité de l'extraction de pierre de la carrière Serres à Gordes, vous trouverez ci joint mes commentaires :

Historique :

Le site en question à déjà fait l'objet d'une exploitation quelques années auparavant. Or d'après l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994, il y a obligation de remettre en état le site après exploitation. Au vu de l'état actuel du site déjà exploité, aucun remblai satisfaisant n'a été effectué et la qualité du remblai est plus que discutable.

La zone dévastée est péniblement en train de se régénérer et nous avons pu constater la réintroduction de certaines espèces d'oiseaux auparavant disparus.

Malgré cela, le spectacle de désolation qui s'offre à nous après l'exploitation est bien visible.

I. Impact sur l'environnement

Dans un contexte de crise climatique forte entraînant une disparition de la biodiversité et dans le cadre d'une possible ré-exploitation du site, nous demandons qu'une Etude d'Impact Environnemental soit fournie par l'exploitant.

Alors, ré-autoriser l'exploitation serait une décision aux conséquences lourdes sur cette région faisant la fierté des habitants de la commune de Gordes. Le défrichage de la zone entraînerait la disparition de nombreux habitats naturels et dérégulerait le cycle végétal naturel accroissant le risque de sécheresse et d'incendie.

Le passage de véhicule lourd et l'utilisation d'outil industriel entraînerait la disparition de nombreuses espèces animales (Mammifère et oiseaux).

b) Contexte social :

Il existe de nombreuses habitations à proximité. Notre maison, par exemple se situe juste sous la falaise (Hameau des Rocassiers). En plus des nuisances évidentes entraîneraient cette exploitation (Nuisance sonores, activités industrielles, pollution de l'air...etc.), l'exploitation de la falaise par des engins lourds et les vibrations associées pourraient avoir des conséquences grave sur la stabilité de la masse rocheuse et pourrait provoquer des accidents mortels (Chute de pierre, éboulement).

c) Qualité de l'air

En raison de sa zone géographique, le site est soumis de manière fréquente à de fort vent. L'exploitation de la carrière produirait de manière inévitable la création d'émission de poussière sous la forme de particule fine hautement dispersive. Ces émissions pourraient sur le long terme avoir des effets sanitaires néfaste sur la population de Saint Pantaléon. En effet, les maladies respiratoires liés à l'exploitation de pierre est un phénomène prouvé et certain.

D'une autre manière, la zone concernée est aussi une zone ou l'agriculture est développée. La poussière aurait un impact les végétaux et particulièrement sur les cultures avoisinantes (cerise, raisin...) au détriment des petits producteurs locaux.

d) Nuisances sonores

Enfin, les nuisances sonores transformeraient ce havre de paix en un enfer au détriment de la faune et de la population locale.

Pour ces raisons, nous nous opposons fortement à la remise en exploitation de ce site. Comme habitant de la Commune de Gordes, nous espérons avoir le soutien de la Collectivité dans la mise en place d'un collectif visant à ne pas ré-autoriser l'exploitation de la carrière.

Nous espérons aussi que la mise en avant de profit de l'exploitant ne saura prendre plus d'importance que l'impact social et environnemental sur la zone.

Dans l'attente de votre retour rapide,

Valérie Gattesco-Mada